Histoire

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **31 (1994)**

Heft 1186

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

RETRAITE ANTICIPEE

Ça ne mange pas de pain

REPÈRES

Une motion (Claude Ogay, socialiste) visant à introduire la retraite anticipée pour les fonctionnaires de l'Etat de Vaud est à l'origine d'un projet de modification de la loi du 9 juin 1947 sur le statut des fonctions publiques dans le canton. Si ce projet est accepté par le Grand Conseil à la session de novembre, l'exécutif vaudois instaurera des programmes d'encouragement à la retraite pour ses fonctionnaires.

(*vb*) Réduire les coûts salariaux par une diminution des postes, sans pour autant licencier du personnel, voilà ce que font déjà deux cantons romands. Le Conseil d'Etat vaudois met en avant sa volonté d'entrouvrir la porte de l'administration cantonale aux jeunes et de lutter ainsi contre le chômage. Une bonne opération pour l'Etat, qui ne débourse rien et pourrait même y gagner.

L'exécutif vaudois, dans son exposé des motifs, se base sur les expériences tentées dans deux cantons, Fribourg et Genève. A Genève, environ 550 postes, soit 2% des effectifs totaux, ont déjà été libérés en 1993. Une seconde vague de retraites anticipées a amené un taux de départs de 1,4%. Tout fonctionnaire dès 60 ans, tout enseignant primaire dès 57 ans peuvent y prétendre.

A Fribourg, le programme «pont pré-avs» touche 300 personnes. Soixante fonctionnaires ont choisi de quitter la vie dite active plus tôt, c'est-à-dire dès 60 ans. S'inspirant des deux cantons «pionniers» et des remarques recueillies lors de la consultation, le Conseil d'Etat vaudois se jette à l'eau.

Les calculs étant basés sur un âge terme de 62 ans, le canton octroye seulement dès cet âge la possibilité de se mettre au vert. Une pension avancée avant 62 serait réduite de 5% par année d'anticipation, donc l'indemnité à verser aux moins de 62 ans partant en pré-retraite est jugée trop onéreuse.

Pour compenser la diminution de la pension de retraite due à un départ dès 62 ans, l'Etat verse chaque mois un complément de 21% du dernier traitement cotisant.

Le programme ne doit rien coûter au canton. Les indemnités versées proviennent de la différence entre le salaire de celui qui quitte l'administration en fin de carrière et celui qui y entre en début de carrière. Les expériences faites dans les autres cantons montrent que «l'opération est toujours globalement favorable». Pour le motionnaire, il s'agissait d'ouvrir la voie à une retraite à la carte. Le Conseil d'Etat a suivi: la nécessité donne parfois de l'imagination aux politiciens.

C'est la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud qui est chargée de calculer les montants des compléments à verser. Le programme pourrait toucher 450 personnes, mais on estime que seules la moitié d'entre elles choisiront de bénéficier de ce plan.

Rappelons qu'une décision du Conseil d'Etat du 25 mars dernier lui permet déjà de mettre à la retraite les assurés de 60 ans révolus (57 pour les enseignants primaires et les fonctionnaires de police) pour autant qu'ils aient cotisé pendant 35 ans. ■

HISTOIRE

Vieillesse: une conquête moderne

RÉFÉRENCE

Le poids des ans, une histoire de la vieillesse en Suisse romande, Geneviève Heller (éd.), Ed. d'en bas, Lausanne, et Société d'Histoire de la Suisse romande.

(*jg*) La vieillesse est une idée neuve en Occident. Jusqu'à une date récente, en gros le début du 19e siècle, être vieux était une déchéance, une mort sociale progressive précédant le décès physique. Il semble qu'au 16e siècle, les personnes âgées étaient même vues avec hostilité. Elles sont au mieux les détentrices du patrimoine dont on guette la succession, au pis un poids dont on ne sait trop que faire. En tout cas, pas question de repos ou de retraite: les vieillards travaillent jusqu'à la limite de leur force.

Voilà ce qui ressort des travaux de Geneviève Heller, historienne, qui vient d'éditer un livre, composé d'articles de différents chercheurs sur la perception de la vieillesse en Suisse romande. Ils se sont basés en partie sur les plus anciens documents dont on dispose. Ce sont surtout des contrats passés devant notaire, par lesquels des gens âgés, ne pouvant plus pourvoir à leurs besoins, aliènent leurs biens afin de se faire entretenir par leurs descendants.

Dans les archives valaisannes, qui ont été bien étudiées, le mot *grand-père* apparaît pour la première fois en 1526. Nulle trace d'affection dans les documents anciens, rien d'autre qu'un constat brutal d'incapacité de subvenir à ses besoins.

L'idée qu'une pension puisse être versée aux gens âgés surgit peu à peu au 18e siècle. À Genève, elle concerne les officiers, les pasteurs et plus généralement les fonctionnaires *émérites*. Cette qualification montre que la retraite est conçue comme une récompense pour services rendus, non comme un droit. Ceux qui doivent recourir aux hospices ou vivre de la charité sont vus comme des imprévoyants qui n'ont pas su conduire leur vie.

Nous partageons aujourd'hui l'idée que dans le passé, les vieillards, entourés de l'affection générale, finissaient tranquillement leur vie, entretenus par leur famille. Cette vision est très largement fausse. Elle correspond probablement à une perception romantique, héritée du 19e siècle et n'a guère existé, si ce n'est dans une période très restreinte et dans un milieu social lui aussi limité. Peut-

●●●

L'INVITÉ DE DP

De la Bibliothèque rose au Fleuve noir

La mondialisation de l'économie s'accompagnera d'une réduction des acquis sociaux et d'une redéfinition du rôle de l'Etat, alors que certains veulent y voir la panacée.

JEAN-PIERRE GHELFI
économiste

David de Pury, chantre s'il en est du néolibéralisme, voit dans la mondialisation de l'économie (*Weltwoche* du 6 octobre), non pas un cauchemar darwiniste, mais un grand espoir. Une source d'innovation et de croissance pour l'ensemble du monde, une chance unique de résoudre les grands problèmes auxquels nous sommes confrontés: le développement du tiers-monde menacé par l'explosion démographique, les défis écologiques toujours sous-estimés, les emplois nécessaires pour éviter l'éclatement de nos sociétés.

Il suffirait d'ouvrir les marchés, de promouvoir la libéralisation et la déréglementation à tous les niveaux pour créer les conditions d'une nouvelle croissance dont tout le monde tirerait bénéfice.

Cette description qu'on pourrait croire écrite pour la *Bibliothèque rose* de l'économie est évidemment partielle. Il faut la compléter avec des pages tirées de la collection du *Fleuve noir*. Par exemple, celles rédigées par Peter Hasler, directeur de l'Union centrale des associations patronales, pour qui les nouvelles conditions de concurrence internationale vont imposer des sacrifices. C'est un véritable programme fitness qu'il propose, avec pause sociale, diminution des dépenses de l'Etat et réduction des coûts de la main-d'oeuvre pour restaurer la compétitivité de l'économie suisse.

S'il faut libéraliser et déréglementer, ce ne sera en tout cas pas pour favoriser l'économie sociale de marché. Mais plutôt pour rompre le pacte fordiste, basé sur l'idée que développement des entreprises et amélioration du niveau de vie des salariés doivent aller de pair. Or l'objectif des premières, depuis quelques années, est de s'approprier, sinon la totalité, du moins l'essentiel des gains de productivité.

Et ce n'est pas tout. La mondialisation de l'économie soulève des questions beaucoup plus sérieuses. Riccardo Petrella, directeur du programme européen FAST, les a résumées (*Manière de voir N° 18, Monde Diplomatique*) en notant que le rôle de l'Etat se trouve réduit à celui *«d'un vaste système d'ingénierie juridique, bureaucratique et financière mis au service de la performance commerciale de l'entreprise. L'Etat n'est plus l'expression politique de l'intérêt collectif; il devient un acteur parmi d'autres, chargé de créer les conditions les plus favorables à la compétitivité des entreprises»*.

On se doit cependant de faire un pas de plus — si l'on ose dire. La mondialisation de l'économie n'est pas seulement le fait qu'un marché mondial se substitue à des marchés nationaux ou régionaux, mais surtout que l'économie prend le contrôle du monde. Elle se met à imposer à tous les acteurs (salariés, consommateurs, entreprises, Etats) ses règles de fonctionnement. Dans ce processus, le citoyen perd son autonomie, l'Etat sa souveraineté.

On en a déjà un aperçu avec la mondialisation des marchés financiers. Parce qu'ils anticipent une possible surchauffe de l'économie des Etats-Unis, ils se mettent à encaisser une prime de risque inflationniste. Bien que cette éventualité soit encore plus lointaine en Europe, cette prime y est déjà aussi prélevée.

D'où des taux d'intérêt réels qui n'ont jamais été si élevés, une reprise qui est freinée avant même de s'être vraiment manifestée et qui, vraisemblablement, sera peu créatrice de nouveaux emplois (jobless growth). Loin d'être plus transparente, l'évolution des marchés devient plus imprévisible et chaotique.

La mondialisation de l'économie pourrait ne pas être le paradis ! ■

IMPRESSUM
Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Lorette Coen
Jean-Pierre Ghelfi
Composition et maquette:
Valérie Bory, Murielle Gay-Crosier Marciano, Christian Ogay
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

●●●

être faut-il y voir la nostalgie d'un âge d'or rural. Mais le livre de Geneviève Heller ne nous éclaire pas sur ce point.

Le monde moderne n'est d'ailleurs guère plus à l'aise. L'aseptisation progressive du vocabulaire, de *vieux* à *aînés*, en passant par *troisième âge* en est la preuve. On a oublié que dans AVS, il y a *vieillesse* et un mot horrible: survivants. S'il fallait recréer aujourd'hui ce système de prévoyance, nul doute qu'on l'appellerait assurance-retraite et que l'on gommerait soigneusement toute référence à l'âge ! ■

EN BREF

Les préfets jouent un rôle important dans le canton de Berne. Il y a en a vingt-sept dont deux en fonction dans l'important district de Berne.
Elus au scrutin majoritaire par les électeurs de leur district, leur appartenance politique reflète bien le poids de l'UDC dans le canton de Berne: 18 préfets appartiennent à ce parti, sept sont socialistes et deux radicaux.